



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 FEVRIER 2025

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID : 028-200084531-20250205-DELIB4\_05022025-DE

Date de transmission de la convocation : 29 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de février, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19h30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERIO Valérie	1 <sup>er</sup> adjoint	X		
BOTINEAU William	2 <sup>ème</sup> adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 <sup>ème</sup> adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 <sup>ème</sup> adjoint Maire délégué de Brunelles	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal		X	
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Conseiller Municipal	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale		X	
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale	X		
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale	X		

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Sylvie CHERON a été nommée secrétaire de séance.

#### TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC (Délibération n° 4-05/02/2025)

Stéphane COURPOTIN expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par Territoire d'Energie Eure-et-Loir dénommé TE28 pour l'avenue des Prés Margon 28400 ARCISSES.

Il est fait remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED ;

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE28 et donneraient lieu au plan de financement suivant quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28.

Coût estimatif HT des travaux	Contribution collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)		Participation de TE28 (maître d'ouvrage des travaux)	
	60%	9 600 €	40%	6 400 €
16 000 €				

\*Au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Bien entendu, si des subventions venaient à être attribuées à ce projet, la part financée par les collectivités et celle de Territoire d'Energie Eure-et-Loir se verraient diminuer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,
- Approuve le plan de financement correspondant à la mise en œuvre de celui-ci et des travaux correspondants quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28,
- Approuve le fait que la contribution de la commune pourrait être minorée en fonction de la participation d'aide que TE28 pourrait percevoir,
- Autorise Le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec TE28 pour la réalisation et le financement des travaux.

Le Maire : Stéphane COURPOTIN



Pour le maire empêché  
V. TRIVER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 20/02/2025  
et de la publication le 21/02/2025  
Fait à ARCISSES, le 20/02/2025

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

V. TRIVER  
Adjointe déléguée

